HIVER - PRINTEMPS 2017

VIVRE À POINTE-CLAIRE



VIVRE À POINTE-CLAIRE

HIVER – PRINTEMPS 2017

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE 3
PRENEZ NOTE
RÉALISATIONS 6
ENVIRONNEMENT 8
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 10
SERVICES À DOMICILE11
RÈGLEMENTS MUNICIPAUX 12
ÊTES-VOUS PRÊT EN CAS D'URGENCE ?
VOTRE SÉCURITÉ 14

PUBLIÉ PAR
LA VILLE DE POINTE-CLAIRE
www.pointe-claire.ca

twitter.com/pointe-claire

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



MORRIS TRUDEAU
Maire
514 630-1207
Résidence: 514 697-1138
morris.trudeau@
pointe-claire.ca



CLAUDE COUSINEAU
Conseiller
District 1 –
Cedar / Le Village
514 630-1288
claude.cousineau@
pointe-claire.ca



PAUL BISSONNETTE Conseiller District 2 – Lakeside 514 630-1289 Résidence: 514 697-1522 paul.bissonnette@ pointe-claire.ca

Conception graphique: duval design communication



KELLY THORSTAD-CULLEN Conseillère District 3 – Valois 514 630-1290 Résidence: 514 694-7760 kelly.thorstad-cullen@ pointe-claire.ca



ALDO IERMIERI
Conseiller
District 4 –
Cedar Park Heights
514 630-1291
Résidence: 514 426-5552
aldo.iermieri@
pointe-claire.ca



CYNTHIA HOMAN
Conseillère
District 5 –
Lakeside Heights
514 630-1292
Résidence: 514 695-5451
cynthia.homan@

pointe-claire.ca



JEAN-PIERRE GRENIER
Conseiller
District 6 – Seigniory
514 630-1293
Résidence: 514 630-9116
jean-pierre.grenier@
pointe-claire.ca



DENNIS SMITH
Conseiller
District 7 – Northview
514 630-1294
Résidence: 514 695-6455
dennis.smith@
pointe-claire.ca



JACK BEAUMONT
Conseiller
District 8 – Oneida
514 630-1295
Résidence: 514 695-2875
jack.beaumont@
pointe-claire.ca

MOT DU MAIRE



MORRIS TRUDEAU
MAIRE

65 ANS DE DÉVOUEMENT EXEMPLAIRE AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

Chères citoyennes, chers citoyens,

Au nom du conseil municipal, je suis heureux de souligner le 65° anniversaire de l'Unité de sauvetage volontaire de Pointe-Claire, ce regroupement de professionnels au service de notre communauté qui interviennent année après année afin d'assurer un environnement toujours plus sécuritaire pour tous.

L'Unité de sauvetage volontaire, c'est plus d'une trentaine de membres – femmes et hommes âgés de 21 à 65 ans, étudiants, professionnels et retraités – qui s'investissent, s'engagent et contribuent à améliorer notre qualité de vie.

L'action bénévole témoigne d'un dévouement exemplaire au service de la communauté. Ces bénévoles, qui portent secours à des gens en péril, offrent une contribution exceptionnelle au bien-être commun. Nous sommes fiers d'eux.



Qu'ils soient premiers répondants, agents de la protection civile, ou responsables de la recherche et du sauvetage, ils participent à des entraînements hebdomadaires pour maintenir à jour leurs connaissances et être toujours prêts à intervenir pour chacun d'entre nous.

L'Unité de sauvetage volontaire agit également sur la logistique pour assurer la sécurité lors d'événements municipaux, d'activités communautaires, de bris d'aqueduc ou de tempêtes hivernales; elle peut notamment assurer l'évacuation, la distribution d'eau potable ou le soutien médical.

Ce sont des gens passionnés, des gens de cœur, des citoyennes et citoyens motivés par l'unique désir d'aider et de faire une différence dans les moments où les interventions sont souvent cruciales au bien-être. Je profite de cet anniversaire pour souligner leur travail remarquable.

Si vous croyez être de celles et ceux qui peuvent s'y impliquer, je vous y invite, car l'Unité de sauvetage volontaire de Pointe-Claire a toujours besoin de gens aptes et dévoués.

C'est une fierté pour nous de pouvoir compter sur des gens comme eux et d'offrir ce service à l'ensemble de notre communauté.

Morris Trudeau Maire

PRENEZ **NOTE**

PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – ÉCHÉANCE DU PREMIER VERSEMENT

L'échéance pour le premier versement de vos taxes municipales est le 6 février.

QUATRE MODES DE PAIEMENT SONT PROPOSÉS:

- Par l'entremise d'une institution financière (en personne, par Internet ou au guichet automatique);
- En adhérant au mode de paiement préautorisé offert par la Ville;
- En expédiant un chèque ou un mandat-poste à l'hôtel de ville: 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3;
- En vous présentant au comptoir de la taxation de l'hôtel de ville (paiement par Interac, par chèque ou en argent comptant).

NOUVEAU! RECEVEZ VOTRE COMPTE DE TAXES PAR COURRIEL

Inscrivez-vous et vous pourrez:

- Recevoir votre compte de taxes et votre facture d'eau par courriel en ligne;
- Consulter vos états de compte et vos factures;
- Recevoir un rappel à l'approche des échéances.

Inscription: www.pointe-claire.ca
Information: 514 630-1300, poste
1829, taxes@pointe-claire.ca

SÉANCES DU CONSEIL

Prochaines séances: 10 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 15 août, 12 septembre, 3 octobre, 14 novembre et 5 décembre.

Le conseil municipal se réunit à 19h30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 451, boulevard Saint-Jean.

Les séances du conseil municipal sont disponibles en webdiffusion sur le site Web de la Ville.

DEMANDES ÉLECTRONIQUES POUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS

Les demandes de permis et de certificats adressées au Service d'urbanisme doivent être transmises par voie électronique. Pour ce faire, vous devez télécharger le formulaire de demande sur le site Web de la Ville (www.pointe-claire.ca). Tous les documents complémentaires requis, qu'il s'agisse de plans, de photographies ou de lettres d'autorisation, doivent être annexés au formulaire.

CARTE MULTI

La carte MULTI permet aux résidents de s'inscrire à l'ensemble des activités offertes par la Ville. Gratuite, elle comprend le numéro LUDIK vous permettant de vous inscrire. Pour vous procurer une carte MULTI, rendez-vous à la Bibliothèque centrale ou au Centre aquatique. Une photo sera prise sur place pour tous les membres de la famille âgés de six ans et plus. S'il s'agit de votre première carte, vous devez présenter une preuve d'identité et une preuve de résidence pour chaque personne. La carte est valide pour deux ans.

RÉCLAMATION

Vous devez transmettre un avis de réclamation par écrit (courriel ou lettre) au Service des affaires juridiques et greffe dans les 15 jours civils suivant la date de l'incident. Cet avis doit inclure la date de l'événement, les détails de l'événement, vos coordonnées ainsi que tout document pertinent.

INSCRIPTION À L'INFOLETTRE

Inscrivez-vous sur le site Web de la Ville pour être informé de toutes les actualités et des activités à venir!

ÉLECTIONS 2017

Il est maintenant possible de faire une demande d'autorisation auprès du président d'élection de la Ville de Pointe-Claire pour solliciter et recueillir des contributions ou contracter des emprunts afin de financer les activités entourant une campagne électorale, et pour engager des dépenses à cette fin. Cette autorisation est obligatoire.

En tout temps, il est également possible de faire une demande d'autorisation pour un parti politique auprès du Directeur général des élections du Québec (DGEQ).

Pour en savoir plus et accéder au formulaire du DGEQ: electionsquebec.qc.ca

Président d'élection de la Ville de Pointe-Claire : 514 630-1228

EMPLOIS ÉTUDIANTS

La Ville offre de nombreuses possibilités d'emplois pour la période estivale, à plein temps ou à temps partiel. Vous devez être disponible pour travailler tout l'été. L'horaire de travail peut varier.

DES EMPLOIS SONT OFFERTS DANS LES ÉQUIPES SUIVANTES:

- Services administratifs (finances, ressources humaines et technologies de l'information)
- Affaires juridiques
- Inspection Sécurité publique
- Urbanisme
- Ingénierie et immeubles
- Loisirs (camps de jour et programme d'animation dans les parcs)
- Club de canoë
- Centre culturel Stewart Hall
- Bibliothèque
- Développement communautaire et Aide au 3° âge
- Travaux publics (voirie, parcs, horticulture et environnement)

Postulez dès janvier à www.pointe-claire.ca/emplois.

DATES LIMITES POUR POSTULER

LOISIRS

Superviseur – Camp de jour

Superviseur – Programme d'animation dans les parcs

12 février 2017

Superviseur – Club de canoë

TOUS LES AUTRES POSTES

5 mars 2017

COMMENT NOUS JOINDRE?

SERVICES MUNICIPAUX

HÔTEL DE VILLE

451, boulevard Saint-Jean **514 630-1300**

MAIRIF

514 630-1207

morris.trudeau@pointe-claire.ca

DIRECTION GÉNÉRALE

514 630-1237

direction@pointe-claire.ca

AFFAIRES JURIDIQUES

ET GREFFE

514 630-1228

greffe@pointe-claire.ca

COMMUNICATIONS

514 630-1200

communications@pointe-claire.ca

INGÉNIERIE ET IMMEUBLES

514 630-1208

ingenierie@pointe-claire.ca

TAXATION

514 630-1300, poste 1829 taxes@pointe-claire.ca

TRAVAUX PUBLICS

514 630-1230

tp@pointe-claire.ca

URBANISME

514 630-1206

urbanisme@pointe-claire.ca

INSPECTION - SÉCURITÉ PUBLIQUE

399, boulevard Saint-Jean

514 630-1234

secpub@pointe-claire.ca

COUR DES TRAVAUX PUBLICS

50, avenue Terra-Cotta

UNITÉ DE SAUVETAGE

VOLONTAIRE

2A. avenue Victoria

514 630-1224

rescueunit@pointe-claire.ca

LOISIRS ET CULTURE

LOISIRS

94, avenue Douglas-Shand

514 630-1214

recreation@pointe-claire.ca

ARÉNA

58, avenue Maywood

514 630-1211

are nabobbir nie @pointe-claire.ca

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE

100, avenue Douglas-Shand

514 630-1218

bibliothe que@pointe-claire.ca

BIBLIOTHÈQUE - SUCCURSALE VALOIS

68, avenue Prince-Edward

514 630-1219

CENTRE CULTUREL STEWART HALL

176. chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore

514 630-1220

stewarthall@pointe-claire.ca

CENTRE AQUATIQUE

60, avenue Maywood

514 630-1202

aquatique@pointe-claire.ca

CLUB DE CANOË

75. chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore

514 630-1256

infocanoe@pointe-claire.ca

SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION

SERVICE DE POLICE

DE LA VILLE DE MONTRÉAL

(poste de quartier 5)

395, boulevard Saint-Jean

514 280-0105

SERVICE DE SÉCURITÉ

INCENDIE DE MONTRÉAL

401. boulevard Saint-Jean

514 280-1212

RÉALISATIONS

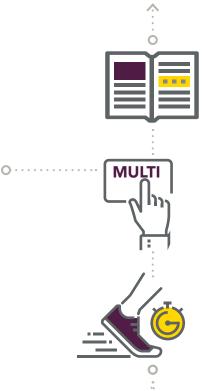
Orientée vers
le service aux citoyens
et offrant un espace
dynamique à la vie
communautaire, la Ville
a concrétisé, au cours
de la dernière année,
de nombreuses réalisations
dans toutes les sphères
d'activité municipale.

AMÉLIORATION EN CONTINU DES SERVICES AUX CITOYENS

- Refonte du site Web de la Ville
- Révision des publications : Programme de loisirs, Carnet culturel, Bulletin municipal
- Création du nouveau service Inspection – Sécurité publique
- Amélioration du système de webdiffusion pour les séances du conseil
- Campagne de sensibilisation à la sécurité routière Lentement, c'est prudent!
- Déploiement de trois afficheurs de vitesse mobiles pour sensibiliser les automobilistes au respect des limites
- Installation d'un avertisseur de foudre au parc Alexandre-Bourgeau
- Activités gratuites offertes dans le cadre du Défi Santé
- Mise en circulation de la carte MULTI pour l'inscription et la participation aux activités municipales
- Bonification de l'offre d'activités pour les aînés
- Entrée gratuite des accompagnateurs de personnes handicapées aux activités de la Ville
- Aménagement d'un comptoir de services à l'hôtel de ville
- Tenue du premier demi-marathon de Pointe-Claire

NOUVEAUTÉS CULTURELLES

- Série de spectacles Rythmes d'été dans les parcs
- Réalisation d'un livre de recettes dans le cadre du 50° anniversaire de la Bibliothèque
- Réalisation d'une murale permanente sur l'édicule de la gare Valois
- Série de spectacles Soirées vendredi Blues au Centre culturel Stewart Hall
- Bonification de l'offre en médiation culturelle auprès de la clientèle scolaire et communautaire



NOUVELLES INITIATIVES VERTES ET DURABLES

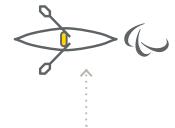
- Premier point de collecte permanent pour le recyclage du polystyrène et du plastique numéro 6
- Distribution gratuite de cônes pour la cuisine pour les résidus alimentaires
- Distribution gratuite aux propriétaires de 575 arbres lors du Jour de la Terre
- Mise en valeur du parc naturel Terra-Cotta par la plantation de 1240 arbres et arbustes
- Programme de sensibilisation à la protection du parc naturel Terra-Cotta
- Obtention de plus de 125 000 \$
 en subventions pour revitaliser
 le parc naturel Terra-Cotta
- Uniformisation des îlots de récupération à trois voies (matières compostables, recyclage et déchets) dans les bâtiments municipaux
- Nouveaux îlots de récupération à deux voies (recyclage et déchets) à l'extérieur des bâtiments municipaux

PROJETS ET INFRASTRUCTURES: MAINTIEN ET PÉRENNITÉ

- Adoption du Programme particulier d'urbanisme pour le village de Pointe-Claire
- Réfection d'une glace à l'aréna
- o Travaux d'infrastructures et de pavage totalisant 8 kilomètres sur les avenues Charles, Mount Pleasant, Vincennes, Belmont, Glanlynn, Tecumseh, Grange, Delmar, Highgate, Longmeadow, Kirkstone, Broadview, de la Pointe-Claire, Leacock, Columbus, Lucerne, Chester et de l'Église et sur le boulevard Hymus
- Reconstruction de la piste cyclable de l'avenue Donegani sur
 2.5 kilomètres
- Réfection des stationnements des parcs Arthur-Séguin et Cedar Park Heights
- Stabilisation des berges pour contrôler l'érosion au sud du boulevard Saint-Jean
- Travaux d'aménagement dans huit parcs: Clearpoint, Northview, Arthur-Séguin, Ovide, Empress, Lansdowne, Fifth et David-W. Beck
- Travaux d'amélioration au chalet du parc Terra-Cotta et intégration du braille à la signalisation

RECONNAISSANCE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- Le Programme d'aide au 3º âge a obtenu le prix Développement social au Gala Mérite Ovation municipale de l'Union des municipalités du Québec.
- L'équipe de l'Ingénierie a été mise en nomination aux Grands prix santé et sécurité au travail pour la création d'un cadenas verrouillant les couvercles des vannes de rue.
- Le Club aquatique Pointe-Claire inc. a été mis sur pied.
- Quatre athlètes du Club de plongeon ont représenté le Canada aux Jeux olympiques: Jennifer Abel, Meaghan Benfeito, Roseline Filion et Vincent Riendeau.
- Une athlète du Club de canoë a représenté le Canada aux Jeux paralympiques: Christine Gauthier.
- Le Club de natation a remporté deux Championnats canadiens, une première dans l'histoire de la natation canadienne.









ENVIRONNEMENT

LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

Si vous avez un frêne sur votre terrain, deux interventions sont possibles.

1. TRAITEMENT PRÉVENTIF

Le traitement préventif au TreeAzin, recommandé par les experts, est à ce jour la seule intervention offrant une protection relativement efficace contre l'agrile du frêne. L'injection de cet insecticide à la base du tronc agit pendant deux ans. Le traitement doit être appliqué par des professionnels. Encore cette année, un tarif avantageux sera offert au printemps à tous les propriétaires résidentiels. Pour bénéficier de ce tarif, vous devez communiquer avec les Travaux publics avant le 15 août 2017 (514 630-1230). Le traitement doit être administré de la mi-juin à la fin août.

SUBVENTION POUR LE TRAITEMENT PRÉVENTIF

Une subvention équivalente à 50% du coût du traitement est offerte aux propriétaires résidentiels pour un maximum de 1500\$ par adresse résidentielle aux 2 ans. Cette subvention est applicable aux frênes se qualifiant pour le traitement préventif. Vous devez au préalable communiquer avec les Travaux publics pour faire inspecter vos frênes.

Depuis le début du programme en 2015, déjà près de 300 citoyennes et citoyens ont bénéficié des subventions accordées pour le traitement préventif et l'abattage.

2. ABATTAGE

Tout frêne dont plus de 30 % des branches sont mortes doit obligatoirement être abattu. Il faut procéder rapidement, car un frêne mort devient dangereux et plus coûteux à abattre. Avant l'abattage, vous devez vous procurer un certificat qui vous sera délivré gratuitement. Le formulaire est disponible à www.pointe-claire.ca. Une fois rempli, veuillez l'acheminer avec tous les documents requis à urbanisme@pointe-claire.ca.

SUBVENTION POUR L'ABATTAGE

Une subvention d'abattage est offerte aux propriétaires résidentiels. Elle est applicable aux frênes d'un diamètre de 25 centimètres ou plus et représente 50% du prix de l'abattage, jusqu'à concurrence de 200\$ par arbre.



L'ABATTAGE EST PERMIS ENTRE LE 1er OCTOBRE ET LE 14 MARS

INITIATIVES AXÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne adoptée en 2015, diverses initiatives ont été mises sur pied afin de ralentir la mortalité des frênes, de maintenir la canopée urbaine et de valoriser le bois de frêne.

Les voici en chiffres:

- Plantation de 800 arbres
- Traitement de 1400 frênes au TreeAzin.
- Valorisation de 325 frênes
- Abattage préventif de 325 frênes qui seront valorisés
- Distribution gratuite de 575 arbres lors de la Journée de la Terre



VALORISATION DU BOIS DE FRÊNE

La valorisation du bois de 325 frênes a notamment permis de donner fière allure au hall du Centre aquatique avec un nouveau mobilier moderne, à l'aspect naturel, pratique et confortable!

Les planches de frênes abattus sur le domaine public ont permis de construire 20 tables et 64 bancs.

Le bois résiduel a été transformé en copeaux et répandu dans les sentiers du parc naturel Terra-Cotta, au bénéfice des usagers.

Nos actions communes visent à protéger notre environnement et à préserver notre canopée urbaine. Vous êtes tous invités à y contribuer.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

BILAN 2015

POINTE-CLAIRE AU 2° RANG **DES VILLES LES PLUS PERFORMANTES** DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Grâce aux politiques proactives de la Ville et au comportement de tous, axé sur le développement durable, Pointe-Claire a généré, en 2015, 17 180 tonnes de matières résiduelles, dont la majorité, soit 64%, a été récupérée, recyclée ou revalorisée.

VOICI LES RÉSULTATS POUR LES PRINCIPALES COLLECTES:

Matières compostables: Pointe-Claire s'illustre à nouveau en se classant 3^e parmi les villes de l'agglomération avec un pourcentage de recyclage de 55%, tout près de la cible gouvernementale fixée à 60%. Les efforts de tous ont permis de détourner, en 2015, plus de 4691 tonnes de déchets des sites d'enfouissement.

Déchets domestiques: les volumes ont diminué de 54% à 36% du total des matières résiduelles

Matières recyclables: la cible inscrite au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) est de 70%, un taux qui a été dépassé avec un résultat de 74%.

QUELQUES TRUCS POUR FACILITER VOTRE PARTICIPATION À LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

UTILISEZ UN CONTENANT DE TRANSFERT

Ceci facilite la récupération des résidus alimentaires et le transfert sur une base régulière dans votre bac. Vous pouvez également vous procurer un cône pour la cuisine, distribué gratuitement sur présentation d'une preuve de résidence, au comptoir des Travaux publics de l'hôtel de ville.

CÔNE POUR LA CUISINE

Une facon simple et efficace de recueillir les résidus alimentaires en trois étapes faciles:

- 1. Tapissez le cône de papier journal.
- 2. Déposez vos résidus alimentaires.
- 3. Une fois le cône rempli, retirez le papier contenant les résidus et déposez le tout dans le bac des matières organiques à l'extérieur.



ENTRETENEZ VOTRE BAC

Déposez du papier journal au fond et saupoudrez un peu de bicarbonate de soude avant l'ajout des résidus. Lavez régulièrement votre bac avec un détergent doux ou du vinaigre blanc et laissez-le sécher avant d'y ajouter des résidus.

DISPOSEZ VOS MATIÈRES DE FAÇON EFFICACE

Alternez les résidus alimentaires et les matières sèches (papiers-mouchoirs, essuie-tout, papier journal, etc.). Vous pouvez également conserver vos résidus alimentaires au congélateur entre les collectes. Enveloppez vos résidus de viandes, poissons, volailles et fruits de mer dans du papier journal avant de les déposer dans votre bac.

ACCORDEZ DE L'IMPORTANCE **AUX PETITS GESTES**

Entreposez votre bac à l'ombre et maintenez le couvercle fermé. Sortez-le chaque semaine même s'il est presque vide.

En participant activement au tri à la source, vous réduisez la quantité de matières acheminées au site d'enfouissement, ce qui contribue à un meilleur environnement.





Nous offrons la possibilité de fermer ou d'ouvrir votre entrée d'eau principale. Le service est offert sans frais durant les heures normales de travail.

SERVICES À DOMICILE

FERMETURE ET OUVERTURE D'EAU -SECTEURS RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL

Nous offrons la possibilité de fermer ou d'ouvrir votre entrée d'eau principale. Qu'il s'agisse de réparations ou de rénovations, vous devez nous aviser au moins 48 heures à l'avance (sauf en cas d'urgence) afin que nous puissions vérifier l'état de votre entrée d'eau avant le début des travaux. Le service est offert sans frais durant les heures normales de travail. En tout autre temps, le tarif est de 397\$.

BOUCHE D'ÉGOUT DE RÉSIDENCE

L'accès à la bouche d'égout à l'intérieur de votre propriété doit être libre de tout encombrement et en bon état. Le bouchon doit être libre de ciment, de rouille et de tout autre produit et être facilement manipulable. La bouche d'égout se trouve à l'endroit où le tuyau d'égout sort de la maison (normalement près du compteur d'eau) et forme un angle de 45 degrés qui permet l'insertion de tiges rigides servant au déblocage.

CLAPET ANTIRETOUR D'ÉGOUT

Ce mécanisme installé du côté privé, sur la conduite de branchement menant à l'égout, est obligatoire et permet d'éviter les inondations dans le sous-sol s'il y a refoulement d'égout. Voici quelques précautions à prendre pour vous assurer que le clapet fonctionne correctement:

- Vérifiez de temps à autre le clapet afin de vous assurer qu'il n'est pas ouvert ou entrouvert en raison d'une obstruction ou d'un mauvais fonctionnement.
- En cas de pluie abondante, évitez de faire couler l'eau ou de tirer la chasse d'eau des toilettes. Cet apport en eau peut faire ouvrir le clapet et permettre à l'eau de l'égout de pénétrer dans le réseau de votre propriété plutôt que de l'empêcher.

APPEL DE SERVICE POUR ÉGOUTS BOUCHÉS

Sur demande, la Ville offre un service pour déboucher les entrées de service d'égouts sanitaires bloquées. Si le propriétaire est responsable des travaux à effectuer, ceux-ci lui seront facturés à un taux de 813\$ pendant les heures régulières de travail. En tout autre temps, le coût est de 1071\$.

RÈGLEMENTS MUNICIPAUX



TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

Avant d'entreprendre toute installation ou tout projet de construction ou de rénovation, nous vous recommandons de communiquer avec le Service d'urbanisme afin de savoir si vous devez vous procurer un permis de construction ou un certificat d'autorisation. Pour connaître les critères et les coûts relatifs aux demandes de permis et de certificat, visitez le www.pointe-claire.ca.

Certains projets doivent répondre aux objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA PC-2787) et, s'il y a lieu, à ceux du Règlement sur la démolition d'immeubles (PC-2818). Ces projets doivent d'abord être analysés par le comité consultatif d'urbanisme avant d'être étudiés par le conseil municipal.



BON VOISINAGE

Saviez-vous que les bruits excessifs sont proscrits dans le règlement municipal sur les nuisances? En effet, le bruit incommodant pour l'entourage n'est pas permis entre 23 h et 7 h et est perçu comme étant perturbateur dès que le niveau sonore dépasse celui ambiant de plus de 5 décibels.

Pour permettre à tous de profiter pleinement de leur propriété, en ce qui concerne les appareils comme le climatiseur ou l'équipement de chauffage mécanique ou de pompe, l'intensité du bruit doit être d'au plus 60 décibels entre 7 h et 21 h et de 50 décibels entre 21 h et 7 h.

L'usage d'appareils électriques, pneumatiques, mécaniques ou autres est permis à l'extérieur entre 7 h et 21 h en semaine et entre 9 h et 17 h les samedis, dimanches et jours fériés.

Pour des relations toujours plus harmonieuses, soyons respectueux!

En cas de divergence entre les explications sur cette page et le règlement municipal, c'est le libellé du règlement qui prévaut.



NOUVELLES NORMES POUR LES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS

En vue d'assurer la meilleure qualité d'air possible, tout nouvel appareil de chauffage d'appoint ou foyer utilisant un combustible solide doit émettre au plus 2,5 grammes par heure de particules fines dans l'atmosphère. Les appareils doivent porter la certification «Environnemental Protection Agency» (EPA). Cette nouvelle réglementation est en vigueur depuis le 14 décembre 2016.

Un certificat attestant la conformité des travaux doit être déposé dans les 30 jours suivant la fin des travaux. Un permis d'installation est requis et peut être obtenu auprès du Service d'urbanisme.

NOUVEL USAGE AUTORISÉ DANS UNE HABITATION UNIFAMILIALE DÉTACHÉE

Dans le respect de l'évolution des pratiques du marché du travail et pour continuer à améliorer la qualité de vie, la Ville peut permettre au propriétaire d'une maison unifamiliale détachée de travailler à domicile, selon certains critères et conditions, pour l'administration d'une entreprise, l'offre de services professionnels ou personnels ou la réalisation d'activités artisanales. Les demandes doivent d'abord être analysées par le comité consultatif d'urbanisme avant d'être étudiées par le conseil municipal pour approbation finale. Communiquez avec le Service d'urbanisme au 514 630-1206 pour plus de renseignements.

ÊTES-VOUS PRÊT EN CAS D'URGENCE?

PRÉPAREZ-VOUS À ÊTRE AUTOSUFFISANT **PENDANT 72 HEURES!** Le délai de 72 heures correspond au temps que pourraient prendre les équipes de secours pour vous venir en aide ou qui serait requis pour le rétablissement des services publics interrompus. VOICI LA TROUSSE D'URGENCE DE BASE RECOMMANDÉE: 2 litres d'eau potable par personne, par jour, pour **CodeRED** au moins 3 jours Nourriture non périssable: provisions pour au moins 3 jours Ouvre-boîte manuel Lampe de poche avec piles de rechange Radio à piles avec piles de rechange Inscrivez-vous au service • Trousse de premiers soins et les médicaments automatisé d'appels d'urdont yous avez besoin gence permettant de vous Chandelles rejoindre lors de la diffusion Briquets et allumettes d'alertes et d'avis généraux. Personnalisez votre trousse en fonction de vos besoins. Rendez-vous sur le site Web Mettez à l'avance ces articles dans un sac ou un bac. de la Ville pour remplir le formulaire d'inscription.

VOTRE SÉCURITÉ

DÉNEIGEMENT DES RUES ET TROTTOIRS

Les délais de déneigement et d'épandage d'abrasif sur les rues et trottoirs varient selon les conditions météorologiques. Dans tous les cas, la Ville déploie les efforts nécessaires afin de s'assurer que la circulation soit sécuritaire tant pour les automobilistes que pour les piétons.

Les opérations de déneigement débutent lors d'une accumulation moyenne d'environ cinq centimètres et se réalisent en deux étapes.

DÉBLAIEMENT

Le déblaiement des rues et des trottoirs commence sur les artères principales et les zones à proximité des écoles et des centres hospitaliers, et se poursuit dans les avenues secondaires. Ces étapes se répètent selon l'importance et la durée des chutes de neige.

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Cette étape débute lorsque la chute de neige a cessé et que le déblaiement des rues et trottoirs est terminé. La neige peut être soufflée sur les terrains ou en bordure de la chaussée, ou transportée vers une décharge à neige. La durée des opérations varie selon l'importance des chutes de neige.

RÈGLES DE DÉNEIGEMENT

Lorsque vous déneigez vos entrées charretières, vous devez déposer la neige sur votre propriété. Les gestes suivants sont considérés comme des infractions au règlement :

- Amonceler de la neige de façon à nuire à la visibilité des automobilistes, que ce soit sur un terrain privé ou public;
- Jeter de la neige dans un rayon de 1.5 mètre d'une borne d'incendie;
- Jeter de la neige sur toute propriété publique ou sur l'emprise municipale.

Les balises de déneigement sont permises du 25 octobre au 14 avril.

STATIONNEMENT DE RUE LA NUIT

Le stationnement dans la rue n'est pas permis entre minuit et 7 h, du 15 novembre au 15 avril. Si vous devez stationner un véhicule sur la rue durant ces heures, communiquez avec le service Inspection – Sécurité publique au 514 630-1234. Si les conditions météorologiques le permettent, un permis temporaire de 24 heures peut être accordé. Un maximum de trois permis est autorisé par véhicule par année.

Nous vous rappelons également que le stationnement de jour dans la rue est permis sur un côté de la rue, durant cette même période.

